

Paris, le 14 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

d'Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public

Les doubles sens cyclables : un bilan positif qui encourage à poursuivre les aménagements en faveur des vélos à Paris

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'usage du vélo, la Ville de Paris a généralisé en 2010 les doubles sens cyclables dans les zones 30, conformément à la réglementation. Près de 215 km de doubles sens ont ainsi été aménagés.

Près de deux ans après la réalisation de ces aménagements, l'observation et l'analyse des pratiques mettent en lumière les résultats suivants :

- les doubles sens cyclables sont désormais bien connus des Parisiens (94% des usagers interrogés connaissent le dispositif¹ contre seulement 57% en 2007) ;
- les doubles sens cyclables sont de plus en plus utilisés par les cyclistes (entre + 35% et + 100% dans les 7 sites ayant fait l'objet de comptages entre l'installation du dispositif et un an après) ;
- la mise en place des doubles sens cyclables n'a pas eu d'impact sur l'accidentologie : en effet, le nombre d'accidents reste stable dans les zones 30 avant et après la mise en place des doubles sens cyclables et malgré l'augmentation significative du nombre de cyclistes ;
- dans certains cas observés, la présence d'un double sens cyclable réduit la vitesse moyenne des véhicules, ce qui concourt à une meilleure sécurité de tous et un partage de l'espace public plus apaisé.

Ces résultats ont été partagés avec la Préfecture de Police et le CERTU lors d'un comité de suivi le 8 mars dernier. Le bilan complet est publié ce jour sur www.paris.fr.

Annick Lepetit se réjouit de la bonne appropriation de ces aménagements qui témoigne de l'évolution des pratiques de déplacement à Paris, en particulier l'essor du vélo, et d'un nouveau partage de l'espace public. Contrairement aux craintes exprimées par certains élus du groupe UMPPA au Conseil de Paris, les doubles sens cyclables n'ont pas causé d'accidents.

Dans la continuité de cette mesure, la Ville de Paris lancera le 23 avril prochain, dans le 10^{ème} arrondissement, l'expérimentation du « tourne à droite » cycliste. Deux zones 30 (Verdun et Lancry) seront équipées de nouveaux panneaux autorisant les cyclistes à tourner à droite ou aller tout droit à certains feux rouges, lorsque les conditions de sécurité le permettent, conformément à l'arrêté du 12 janvier 2012. Les cyclistes seront tenus de céder le passage à tous les autres usagers, et de rester vigilants à l'égard des piétons. Les pratiques seront finement observées par les services de la Ville de Paris en lien avec la Préfecture de Police, afin de préparer un déploiement progressif dans d'autres quartiers.

Contact presse

Damien Stéffan : 01 42 76 49 61 / service.presse@paris.fr

¹ Enquête par téléphone auprès de 569 usagers